



Charte Forestière du Territoire Grand Estérel Comité de Pilotage n° 3, 04 juin 2013, Villa Aurélienne Fréjus

Compte-rendu

Présents :

Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel

- N. BROGLIO (Les Adrets-de-l'Estérel)
- F. TOSI (Fréjus)
- O. CLEUZIQU (Bagnols-en-Forêt)
- J. LUX (Fréjus)
- J-P. MAURIN (Fréjus)
- J-P. JOURTAU

Commune de Mandelieu-la-Napoule :

- P. DECAUX
- V. GILGES-ATTIMON

Commune de Théoule-sur-Mer :

- G. BROUCAS

Conseil général des Alpes-Maritimes

- G. MARECHAL

Conseil général du Var

- E. CALLES
- F. BENIAMINO
- P. FACQUET

Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- M. ESCOFFIER

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

- J. THIBAUT

Association des Communes Forestières du Var

- G. CORNILLAC

Centre régional de la propriété forestière Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- B. CABANNES

Office national des forêts

- P. RENAUD-BEZOT

**Equipe projet :****Office national des forêts**

- A. BLAIS
- S. LARDEUX

Centre régional de la propriété forestière Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- M. GAUTIER

Ordre du jour :

- Validation des orientations stratégiques
- Présentation du programme d'actions
- Prochains rendez-vous

Introduction :

N. Broglio introduit le comité de pilotage et le bureau d'étude présente l'ordre du jour.
Remerciements adressés à la ville de Fréjus qui accueille ce comité dans la villa Aurélienne.

1. Les orientations stratégiques:

En premier lieu, le bureau d'étude explique la démarche qui lui a permis de définir les orientations stratégiques pour le territoire Grand Estérel :

Quatre idées-clés ressortent de l'analyse du diagnostic et des enjeux :

- la question de la MUTATION du territoire et de sa gestion
- la question de l'IDENTITE du territoire et de sa préservation
- la question du PARTAGE de ce territoire entre les différents usagers et entre l'homme et la nature.

Quatre grandes orientations ont ainsi pu être définies pour le territoire :

A : Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels

B : Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel

C : Partager l'espace forestier du Grand Estérel

D : Mettre en place une gestion concertée du territoire Grand Estérel

Remarques :

N. Broglio insiste sur l'intérêt de valoriser l'apiculture dans ce massif préservé, sans pesticide et dont la végétation est propice à la production du miel. Il est mis en avant le rôle important joué par les abeilles au niveau de la pollinisation de la végétation du massif.

=> cet axe de réflexion est à approfondir.

G. Maréchal se questionne sur la charge du massif (en ruches) ? Est-elle importante ou reste-t-il un potentiel d'emplacement au regard de la ressource ?

= > M. Gautier précise que cette analyse est complexe à mener et que ni l'état de la ressource, ni son utilisation actuelle (localisation et nombre d'emplacements) ne sont parfaitement connus à ce jour.

P. Renaud-Bezot ajoute qu'en forêt domaniale, les emplacements sont payants et les apiculteurs ne s'en plaignent pas. Ils demandent plutôt à ce que l'on travaille collectivement sur la question des pistes d'accès aux emplacements.

B. Cabannes précise que les apiculteurs recherchent des bons emplacements. **L'amélioration des emplacements déjà loués est envisageable.**

N. Broglio propose **l'inscription d'une action qui permettrait de définir un label, mettre au point des supports de sensibilisation pour le grand public et travailler sur l'accès à la ressource.**

=> Evolution actée par le comité de pilotage

2. Le programme d'actions

Les orientations stratégiques ont été déclinées en 17 actions. Il est précisé que trois groupes de travail visant à travailler avec les acteurs du massif sur ces actions se sont déroulés les 23 et 25 avril 2013.

Quatre points ont été analysés lors de ces groupes de travail pour chacune des propositions d'actions qui ont été faites :

- 1/ opportunité, intérêts
- 2/ freins, menaces, points bloquants
- 3/ modalités de mise en œuvre
- 4 / partenaires et porteur(s)

A la fin de chaque groupe de travail, il a été laissé un temps de discussion pour permettre l'émergence d'éventuelles autres actions.

L'ensemble des actions est présenté au comité de pilotage.

Sont détaillées ci-dessous les remarques établies par les participants qui alimenteront la rédaction finale des fiches actions.

A. Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels

A1. Développer un projet forestier local

JP Jourtau souhaite affirmer que cette action se focalisera sur un ou plusieurs petits projets locaux, des petits volumes de bois et des investissements raisonnables.

G. Cornillac réagit sur l'opportunité de créer une plateforme bois dans l'Estérel : il y a un intérêt au niveau de l'emplacement qui est stratégique car le massif est central et bien desservi... mais la question du fonctionnement donc de la rentabilité d'une telle structure reste entière.

G. Maréchal éclaire le débat avec les expériences comparables dans les Alpes-Maritimes : toutes les plateformes ne sont pas rentables car la structure assurant leur fonctionnement n'est pas toujours identifiée en amont. Il invite à la prudence avant de se lancer dans un tel projet.

N. Broglio questionne : le traitement des déchets verts peut-il être couplé pour rendre une telle plateforme plus rentable ?

P. Decaux précise que sur Mandelieu, la valorisation de produits issus de déchets verts (compost, BRF,...) est déjà en place.

M. Gautier résume : **si un projet de plateforme dans l'Estérel devait voir le jour, ce serait en couplant les produits issus de l'activité sylviculture aux déchets verts (exemple plateforme de la Môle) et/ou en y attirant du bois pas nécessairement issu du massif de l'Estérel parce que la ressource n'est pas assez importante.**

N. Broglio affiche une position vis-à-vis d'Inova : au vu des volumes de bois exploités dans l'Estérel, le massif ne sera pas pourvoyeur de bois pour Inova.

JP Maurin mentionne l'action starter menée en forêt communale de Fréjus. Il questionne l'assemblée : comment trouver des financements qui permettent au moins que ce genre d'opération d'amélioration sylvicole (débroussaillage, dépressage) soit neutre au niveau financier afin de continuer à valoriser les peuplements et protéger le massif ?

G. Maréchal précise qu'une aide à la première éclaircie est en place dans le 06 : elle est proportionnelle à la surface travaillée pour encourager les propriétaires privés à mener des actions conjointes.

F. Beniamino répond à cette idée : la demande est relativement faible dans le Var. Il n'y a que 50 % des aides octroyées dans le domaine forestier qui sont effectivement utilisées. Une aide pour rédiger les plans simples de gestion existe et fonctionne. Si des projets de valorisation forestière sont présentés au CG83, ils seront analysés.

A2. Maintenir voire conforter une présence agricole dans les zones à enjeux majeurs pour la défense contre les feux de forêt ou la sauvegarde de l'environnement

La question du débroussaillage est évoquée : quel est l'impact des débroussaillages OLD et DFCI sur la ressource mellifère ?

JP Jourtau relativise la surface impactée par ces actions et la fréquence de passage. Cet impact est minime.

=> la fin de la proposition d'action mentionne la réalisation d'une cartographie des potentialités mellifères et l'impact du débroussaillage. A la lueur des éléments évoqués en séance, cette partie est retirée car elle ne présente qu'un intérêt limité.

A3. Améliorer la gestion du risque incendie à l'échelle interdépartementale

Pas d'observation remettant en cause ou précisant cette proposition d'action.

A4. Définir le réseau de pistes utiles pour chaque activité pratiquée en forêt.

JP Jourtau précise le contexte dans lequel cette action pourrait voir le jour : la révision du PIDAF qui est en cours de lancement va avoir tendance à prioriser les actions menées sur les pistes au titre de la DFCI. Au-delà de cet usage, d'autres usages peuvent concerner des pistes. Ils sont à analyser et à intégrer.

F. Beniamino questionne l'assemblée : A terme, est-ce que les pistes DFCI pourront être utilisées par d'autres usagers ? D'autres usagers professionnels ? Il faudra sans doute formaliser de nouvelles conventions. La CFT peut-elle amener quelque chose dans ce domaine ?

=> C'est bien le sens de cette action. Etablir un état des lieux pour pouvoir ensuite formaliser et préciser les droits et devoir de chacun.

G. Cornillac s'interroge sur la possibilité d'entretenir des pistes « abandonnées » au niveau de la DFCI et qui seront utilisées à terme par d'autres usagers ? Qui financera leur entretien ?

=> Des nouvelles modalités de financement et de contractualisation seront à trouver.

B. Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel

B1. Améliorer l'intégration paysagère des équipements du massif Grand Estérel.

G. Maréchal mentionne les actions menées dans le 06 : l'enfouissement des citernes a été étalé sur plusieurs années, en commençant par celles qui ont un impact paysager fort.

N. Broglio précise qu'il faudrait plutôt débuter dans le 83 par les citernes qui seront facilement enfouissables.

F. Beniamino tempère cette volonté et précise qu'en cette période budgétaire difficile, il faudra être raisonnable dans la budgétisation et la programmation d'une telle action.

G. Maréchal pointe la question de l'harmonisation de la signalétique en mentionnant les limites à ce travail dans un contexte pluridépartemental avec différentes chartes graphiques à respecter sur ce même territoire. Un travail d'homogénéisation a déjà été réalisé du côté de l'Estérel dans le 06 : communes, Conservatoire du Littoral, CG06... La CFT pourra s'en inspirer.

B2. Définir des prescriptions pour les travaux forestiers adaptés aux enjeux locaux

Pas d'observation remettant en cause ou précisant cette proposition d'action.

B3. Améliorer la connaissance du patrimoine forestier (source, bâti, arbre remarquable, meulière,...)

JP Jourtau propose une modification de l'intitulé et préférerait « patrimoine présent dans l'espace forestier » à « patrimoine forestier » qui est trop restrictif.

N. Broglio précise qu'en particulier cette action doit permettre d'identifier le patrimoine nécessitant une restauration. La vente du patrimoine bâti de l'Etat, même en mauvais état et sans utilisation, n'est pas du tout évidente à envisager. D'autres solutions devront être imaginées pour débloquer des situations administratives complexes qui ne doivent pas annihiler toute initiative de restauration.

B4. Limiter l'expansion du mimosa sauvage et des autres espèces invasives

Pas d'observation remettant en cause ou précisant cette proposition d'action.

B5. Réhabiliter le site du lac de l'Ecureuil

JP Jourtau confirme l'intérêt de s'intéresser à quelques sites emblématiques du massif dont fait partie le lac de l'Ecureuil.



C. Partager l'espace forestier du Grand Estérel

C1. Réaliser un schéma d'accueil du public

JP Jourtau insiste sur l'intérêt de se doter de cet outil : le schéma d'accueil devra éclairer nombre de décisions ultérieures qui dépendront étroitement de l'organisation définie. On ne doit pas faire l'économie de cet outil stratégique pour le massif, même s'il s'agit d'une nouvelle étude.

C2. Réaliser une étude de fréquentation

G. Maréchal se fait confirmer que cette étude de fréquentation est chronologiquement antérieure à la réalisation du schéma d'accueil et que ses résultats alimenteront cette dernière. Selon cette logique, il est ainsi proposé de positionner l'action « étude de fréquentation » avant l'action « schéma d'accueil » dans la CFT.

C3. Améliorer la compréhension mutuelle entre les différents acteurs du massif

Pas d'observation remettant en cause ou précisant cette proposition d'action.

C4. Communiquer sur les activités pratiquées en forêt et sensibiliser, éduquer, à la fragilité du massif

G. Broucas remarque que la notion de « guichet unique » évoquée dans la présentation de cette action est essentielle et répondra réellement aux besoins des usagers du massif.

N. Broglio demande à ce qu'il y ait réciprocité dans les échanges d'informations au niveau de la création de la Réserve Biologique Intégrale. L'ONF est questionné sur ce dossier.

P. Renaud-Bezot précise que cette initiative est lancée depuis de nombreuses années (2008) et que, même si la Réserve n'est pas formellement créée à ce jour, elle doit passer en CNPN à Paris prochainement.

N. Broglio insiste : dans le souci d'optimiser la concertation, il serait bon de renforcer la concertation entre acteurs du massif. Les incidences de cette création de Réserve doivent clairement être évaluées et diffusées.

C5. Renforcer la surveillance du massif

Pas d'observation remettant en cause ou précisant cette proposition d'action.

D. Mettre en place un gestion concertée du territoire Grand Estérel

D1. Animer la charte forestière

JP Jourtau précise que l'outil « CFT » est celui sur lequel nous travaillons collectivement depuis un an et qu'il faut le faire aboutir avant de se projeter sur de nouveaux outils d'animation de la concertation. L'outil « Grand Site » interviendra dans un second temps, notamment parce que la démarche d'obtention du label Grand Site est longue.

D2. Mise en place d'un ou de plusieurs point(s) d'accueil et d'information au sein du massif Grand Estérel



G. Maréchal demande pourquoi cette action, rattachée au schéma d'accueil, n'est pas incluse dans l'orientation C.
G. Broucas confirme que cette action dépendra directement des résultats de l'étude de fréquentation.

D3. Financer l'entretien du massif

JP. Jourtau alerte le comité sur le fait qu'il est souvent plus difficile de mobiliser des financements pour l'entretien, que pour l'investissement. L'entretien doit être systématiquement abordé dans toutes les actions lorsque leurs aspects financiers seront débattus.

G. Maréchal se fait préciser que l'animateur de la charte ne sera pas nécessairement porteur de chaque action. Les porteurs de chaque action auront à assumer une partie de l'autofinancement.

3. Calendrier

Le bureau d'étude présente les prochaines étapes de l'élaboration de la charte forestière.

Rappel du calendrier prévisionnel :

Phase	Intitulé rencontre	Lieu (à confirmer)	Date (à confirmer)	détails
Phase 3 : Plan d'actions pluriannuel (rédaction des fiches actions – mobilisation des partenaires)			Septembre	Transmission par mail des fiches actions au COTECH pour relecture et première validation
	COFIL 4	?	Octobre	Présentation et validation du plan d'actions
	Réunion publique		Semaine suivant celle du COFIL 4	Présentation à la population du travail réalisé dans le cadre de l'étude
	Signature de la charte	?	?	En fonction des procédures de validation de la charte prévues dans chaque collectivité partenaire